

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
8 heures 30 min. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 min. matin, Express.
11 — 49 — — Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.
Départs de Saumur pour Tours.
2 heures 02 min. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 min. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le Corps-Législatif a reçu communication d'un amendement présenté sur le projet d'adresse, par MM. Pouyer-Quertier, Jules Brame, de Wendel, Randoing, Quesné, Le Clerc d'Osmonville, Holb-Bernard et le marquis de Blossville. Il est ainsi conçu :

« § 11. Votre Majesté connaît les grandes souffrances qui désolent nos principales villes manufacturières. Elle cherche par les dons les plus généreux à les soulager. Mais des esprits sérieux attribuant cette fâcheuse situation, pour la plus grande part, à la mise à exécution des traités de commerce anglo-français et franco-belge, la chambre appelle respectueusement l'attention et la sollicitude de l'Empereur sur cette grande question. Elle prie Votre Majesté d'ordonner une enquête sur les résultats réels de ces traités, afin de faire cesser les incertitudes et les appréhensions de nos populations laborieuses, si elles ne sont pas fondées. »

On écrit de la Vera-Cruz, le 31 janvier, au *Moniteur* :

« Lorsqu'il y a quelque temps j'appris que le gouvernement français allait enfin prendre résolument à cœur les intérêts de ses nationaux dans ce pays, je me sentis transporté de bonheur, et cette joie était partagée non-seulement par nos nombreux compatriotes qui entretenaient la fin de tous leurs maux, mais encore par un grand nombre de Mexicains qui attendaient de l'intervention française le terme d'un système d'anarchie, de violence et de spoliation qui ruine ce beau pays depuis plus de cinquante ans. Hélas ! dois-je le dire ! l'expédition, telle qu'elle se présente, nous fait craindre de cruelles déceptions. Permettez-moi de vous faire le récit de ce qui s'est passé

« Lorsqu'on apprit au Mexique la déterminacion

des trois puissances d'envoyer une expédition, la consternation des hommes qui ont ruiné leur pays et spolié les étrangers fut extrême. Ils se préparaient à faire toutes les concessions possibles ; mais lorsque les Espagnols, devançant la France et l'Angleterre, s'emparèrent de Vera-Cruz, un sentiment de haine et de défiance se substitua à l'abattement du premier moment ; car, il faut bien le dire, si l'intervention française et anglaise est populaire, la haine contre les Espagnols est ici presque générale. Néanmoins l'arrivée des Français et des Anglais, les proclamations bienveillantes et significatives des alliés rétablirent tant soit peu le sentiment public. Mais depuis lors, de graves difficultés ont surgi et, permettez-moi d'ajouter, de graves fautes ont été commises.

« Les gouvernements d'Europe semblent d'accord, et leurs représentants à Vera-Cruz paraissent avoir des vues opposées. Comme les Espagnols sont ici les plus nombreux et qu'ils ont à leur tête un général connu par sa bouillante ardeur et son intrépidité, l'amiral Jurin, à la tête de trois mille Français, comptait sur ce général pour diriger le mouvement et commencer, sans perdre de temps, une marche vers l'intérieur. Cette marche était indispensable pour assurer notre influence politique, pour négocier avec avantage, pour enfin retirer les troupes du littoral qui forme cette zone torride inhabitable après le mois d'avril. Or, depuis son arrivée ici, le général Prim, à notre grand étonnement, n'est plus ce général dont on craignait l'esprit d'aventure, mais un négociateur prudent, presque craintif. Par son influence il a entraîné les commandants anglais et français dans une démarche qui, certes, ne sera approuvée ni à Londres, ni à Paris, ni à Madrid ; car on doit bien penser, là-bas, que le prestige des trois puissances est compromis, lorsque quinze mille hommes, arrivant sur un territoire ennemi, au lieu de sommer le gouvernement de faire droit, dans les vingt-quatre heu-

res, à leurs justes griefs, non-seulement commencent à parlementer, mais vont jusqu'à demander la permission à ce même gouvernement de monter à Jalapa ou à Orizaba, pour trouver un campement salubre.

« Ici les armées espagnole, française et anglaise ont ressenti profondément cette faute ; on m'a dit même que trois colonels espagnols étaient retournés à la Havane. Et, en effet, cette demande inqualifiable met les troupes alliées dans un grand embarras, soit qu'on l'admette à Mexico, soit qu'on la refuse. Si la réponse est négative, faudra-t-il rebrousser chemin et rester campé dans les marais avec la fièvre jaune ? Si la réponse est affirmative, retiendra-t-on en sa possession les villes que l'on aura occupées en qualité d'hôtes ou de convalescents, et commencera-t-on la guerre contre un gouvernement qui vous aura volontairement ouvert l'entrée de l'intérieur du pays ? Cette demande si insolite compromet donc l'avenir des opérations, car elle donne une bien fautive idée des intentions et de la force des trois puissances alliées.

« Les démarches nettes et franches sont les seules qui puissent réussir, même dans un pays comme le Mexique. Les alliés ont fait acte d'hostilité en occupant Vera-Cruz. Dès lors, ils n'avaient plus qu'à sommer Uruga de se ranger de leur côté, de mettre bas les armes ou de passer sur le corps de son armée. Soyez sûr que les amis de l'intervention, et c'est la majorité ici, ne se déclareront que lorsqu'ils verront les alliés agir avec vigueur contre cette poignée de gens qui pillent et rançonnent ce malheureux pays.

« La proclamation des alliés n'a pas été plus heureuse ; au lieu de réclamer le redressement de leurs griefs respectifs, ils ont été demander naïvement au gouvernement du Juarez de se suicider, et, sans prendre aucune garantie, sans avoir aucun moyen de contrôler le sentiment national, ils font un vague appel au peuple mexicain, pour qu'il veuille bien changer son gouvernement et en

FLEUILLETON

L'ONCLE BENOIT.

(Suite.)

— J'ai le malheur, poursuivit le directeur de l'usine, avec un petit air satisfait qui contredisait le regret exprimé dans ses paroles, j'ai le malheur de servir Dieu à ma manière, sans paraître beaucoup dans les églises ; et, ici, dans une paroisse très-orthodoxe, cela me fait passer aux yeux de tous pour un répréhensible. Une telle réputation réduit à néant les raisonnements les meilleurs ; aussi ne trouve-je dans mes ateliers que résistances et murmures. Les mêmes arguments, dont je fais inutilement usage, trouveraient une force toute nouvelle, s'ils sortaient de la bouche d'un dévot, tel que votre favori, mon neveu Hilaire. Ici, impossible de crier au mécréant : Hilaire est un petit saint ; il ne lui manque, à mon avis, que l'aurole. Vouloir réussir à tout prix, je me suis incliné très-humblement devant la supériorité du fils de ma sœur, j'ai cru que ce jeune homme, à qui j'ai pardonné d'avoir épousé, malgré moi une fille sans dot, ce jeune homme que j'ai recueilli avec sa femme et ses enfants, et qui ne vit que par mes largesses ; j'ai cru qu'il parlerait sans répugnance à mes ouvriers de la confiance que mérite leur maître, qu'il aurait persuadé à ces fous et à ces ingrats que je ne puis rien exiger d'eux qui ne soit pour leur bien. J'ai cru que mon neveu comprendrait ses intérêts véritables en usant de ménagements envers

moi, et je me suis trompé. Oui, monsieur, un refus ! un refus à moi dont la colère pourrait l'écraser comme un vermineau !... Vous savez maintenant ce que j'attends de votre amitié. Ramenez à la soumission cet enfant rebelle, et rassurez sa conscience qui s'effraie à tort de ma résolution bien arrêtée, et que l'opposition de toute la paroisse ne changerait pas.

Irascible avait prononcé tout ce discours, et ce ne fut pas sans quelques efforts que le bon prêtre parvint à mettre dans sa réponse assez de calme pour ne pas augmenter l'irritation de M. Benoit contre son neveu.

— Cher voisin, dit-il, dans ce que je viens d'entendre, une idée m'a surtout frappé, et comme elle est contraire à mes principes et à mes croyances, j'ai peur que cette idée ne suffise pour perpétuer entre vous et moi un désaccord qu'il me serait si doux de voir cesser. Vous parlez toujours au nom des intérêts, jamais au nom des devoirs. La morale chrétienne, celle que j'ai mission d'enseigner à vos ouvriers, à votre neveu, à vous-même, si j'étais assez heureux pour attirer à mes trop modestes sermons un homme aussi éminent que vous ; cette morale procède autrement que la vôtre, et, au lieu de donner pour mobile à notre conduite un calcul plus ou moins juste, elle substitue à ce calcul une aspiration généreuse souvent en opposition directe avec lui. Quoi qu'il soit donc bien établi avant tout que, dans ma conviction inébranlable, vos ouvriers et votre neveu, eussent-ils réellement un grand intérêt matériel à vous satisfaire, il importe fort peu si le sentiment du devoir leur ordonne

de vous résister. Cette réserve faite, je ne refuserai pas de vous suivre sur votre terrain, et je vais essayer de vous expliquer comment, dans la circonstance présente, l'intérêt de vos ouvriers et votre intérêt personnel sont entièrement d'accord avec vos devoirs réciproques.

L'oncle Benoit tira ses lunettes de sa poche et les plaça sur son nez, après les avoir essuyées avec grand soin. Il semblait se préparer à voir de ses yeux toutes les infirmités des paroles qu'il allait entendre. Un sourire sardonique errait sur ses lèvres ; ses traits, jaunis et couverts de rides, exprimaient une impatience contenue, et une bienveillance équivoque.

— J'admets avec vous, poursuivit l'abbé Morineau, l'obligation du travail ; j'irai même plus loin que vous sous ce rapport, car le travail, considéré tout-à-l'heure comme moyen de gagner de l'argent et d'augmenter ainsi la somme des jouissances matérielles, est encore de rigueur, suivant moi, pour les hommes suffisamment riches, lors-même que cet emploi de leur temps n'ajouterait pas une obole à leur revenu. Le travail est indispensable au bonheur et à la dignité de la vie ; cela est vrai pour les ouvriers qui gagnent dans vos ateliers le pain nécessaire pour leur famille, cela est vrai pour vous et pour moi dont la vieillesse ennuyée serait fort pénible si nous n'avions l'un et l'autre de nombreuses occupations. Maintenant, l'intérêt de l'ouvrier exige-t-il que le travail soit incessant ; que les semaines s'écoulent sans qu'un jour de repos se mêle aux jours de fatigues ? Ici, la discussion commence entre nous. D'abord, je nie que les

établir un nouveau qui puisse offrir toutes les garanties désirables !

La mission qu'on a envoyée à Mexico n'a rien produit de bon. Les délégués ont été bien reçus, il est vrai, mais le brigadier espagnol a tenu des propos d'un tel radicalisme qu'il a dérouter toutes les espérances des hommes d'ordre, qui attendaient avec impatience l'arrivée des alliés, dans l'espoir de voir un gouvernement régulier établi dans leur pays.

Enfin, il faut bien le dire, parce que c'est la vérité, l'Espagne, animée d'une grande pensée qui devait faire rejaillir sur elle une grande gloire, a voulu faire une expédition au Mexique, mais elle n'a pris aucun des moyens nécessaires pour réussir. Son armée est belle, disciplinée, bien tenue; mais elle est privée des moyens de transport pour marcher en avant. Elle a mis à la tête de ses troupes un général connu par ses brillantes qualités, mais qui semble animé d'idées opposées à celles de son gouvernement, et qui, au lieu de combattre, veut entrer en pourparlers avec des hommes qui sont loin de mériter de pareils ménagements. Hier encore, Zamacona, envoyé de Juarez, est arrivé ici. Il a été reçu avec des égards qui ne se concilient pas avec le but qu'on se propose. Le général Prim lui a offert un grand dîner, lui a fait donner une sérénade, et les Mexicains comme les Espagnols de Vera-Cruz en ont été plus qu'étonnés. Les officiers et soldats espagnols sont mécontents du rôle qu'on leur fait jouer; ils demandent à haute voix à marcher en avant, et vous comprenez que nos zouaves sont de leur avis.

Pour remédier à la situation, il faudrait que les trois puissances prissent sans délai des mesures énergiques et envoyassent des instructions précises et identiques à leurs représentants; il faudrait surtout que l'Empereur envoyât des renforts; car c'est principalement sur nous que l'on compte, au Mexique, pour faire sortir ce malheureux pays de l'état de désorganisation complète dans lequel il se trouve.

Vera Cruz, 8 février. — Des maladies règnent dans les armées alliées, principalement parmi les Espagnols, qui souffrent de la fièvre jaune. Aucun mouvement n'a encore eu lieu de la part des alliés; c'est le 20 seulement qu'ils se porteront en avant. Le général Prim se montre dur envers les habitants de la Vera-Cruz, auxquels il impose des taxes forcées. Les Mexicains, déterminés à la résistance, arment de toutes parts.

Une révolution a éclaté à Honduras; la première victime a été le président, que l'on a assassiné. — Havas.

A la Chambre des députés italiens, le 7 mars, M. Cordova, que l'*Opinione* affirmait avoir donné sa démission, siège au banc des ministres, avec le nouveau cabinet. Aux noms connus des ministres, il faut ajouter celui de M. Poggi, ministre sans portefeuille. M. Rattazzi a pris la parole en ces termes: Nos précédents politiques répondent de notre conduite; je ne veux pas cacher les difficultés et la responsabilité de la situation. Notre

forces physiques de l'ouvrier, quelque robuste qu'il soit, lui permettent de travailler longtemps tel que vous le désirez, c'est-à-dire sans relâche. Le beau profit pour lui et pour sa famille, que l'échange de la santé et de plusieurs années d'existence contre un certain nombre de pièces d'argent, insuffisantes, à coup sûr, pour payer les frais d'une longue maladie, et tout-à-fait dérisoires s'il s'agit d'assurer une existence à une veuve et à des enfants orphelins! — Vous secouez la tête! fort bien! Supposons un moment la vérité de cet adage, inventé sans doute par un paresseux, et qui nous assure que le travail ne tue pas. L'ouvrier vivra donc, contre toute vraisemblance, aussi insensible à la fatigue et au besoin de délassement, que les machines associées à son rude labeur. Vous prétendiez, il n'y a qu'un instant, que l'ouvrier, en travaillant un jour de plus, pourrait augmenter son bien-être et la somme de ses jouissances. Je ne vous comprends pas, à moins que les premières jouissances de la vie ne soient un habit un peu plus fin, et une nourriture un peu moins grossière. Ces deux avantages, votre protégé pourrait se les procurer pour un temps; seulement, comme un excès de fatigue nous ôte l'appétit, le pain blanc serait mangé moins gaiement que le pain noir; et, de plus, comme on ne met pas un vêtement de fête pour se rendre à l'atelier où l'existence de l'homme en question s'écoulerait presque toute entière, l'habit de drap fin resterait éternellement dans l'armoire, inutile à tous, si ce n'est aux mites qui pourraient sans dommage le percer à jour. (La suite au prochain n°.)

tâche est d'organiser et d'unifier les provinces jusqu'ici divisées, de délivrer les provinces italiennes qui ne font pas encore partie du royaume. Dans les relations extérieures, nous chercherons l'accord avec les autres nations. La politique d'isolement n'est pas possible. Nous nous efforçons que pas un événement qui puisse exercer de l'influence sur les destinées de l'Italie se produise, sans que notre Etat y prenne part. A l'égard de la France, nous n'oublierons jamais que c'est au sang répandu par ses enfants que nous devons en grande partie notre résurrection. Nous n'oublierons pas non plus que l'Angleterre a toujours été notre amie. Dans nos rapports avec les puissances, nous sauvegarderons notre dignité et notre indépendance. Vouant l'amitié des autres nations, nous l'obtiendrons par la sagesse de notre conduite. N'étant provocateurs ni par faits ni par discours, nous démontrerons que nous ne voulons pas compromettre la paix du monde sur la question romaine. Nous suivrons les délibérations du parlement; nous emploierons les moyens moraux et diplomatiques. Cette question a fait depuis deux ans de grands progrès dans l'opinion publique, surtout en France. M. Rattazzi signale les discussions du sénat français; il fait l'éloge du discours du prince Napoléon. Quant aux moyens diplomatiques, il les résume dans l'accord avec la France. Le programme pour l'intérieur demande le concours loyal de toutes les capacités. Acceptant le programme national, il promet la mise à exécution des lois et ordres du jour votés par le parlement sur l'armement national. Il promet l'économie dans toutes les branches de l'administration, sauf pour les armements. Il produira le budget de 863 et la situation du Trésor; il termine en faisant appel à la conciliation.

M. Lanza demande des explications sur la crise ministérielle qui s'est produite en dehors de l'action du parlement. Le baron Ricasoli répond que malgré les votes favorables de la Chambre, certaines dissidences n'avaient pu être évitées. Le ministère n'était pas sûr de posséder la confiance de la Chambre et l'autorité morale qui en résulte. Vouant éviter une position équivoque, l'ancien cabinet a donné sa démission. Malgré le désir du roi d'attendre un vote du parlement, le ministère a cru devoir insister. (Nombreux applaudissements). M. Rattazzi fait l'éloge de la loyauté des déclarations du baron Ricasoli.

L'Italie annonce que le roi sera de retour lundi. M. Cordova a adressé ce matin au président du conseil sa démission qui n'a pas été acceptée.

Le *Movimento* dément de nouveau les bruits relatifs à de prétendus enrôlements au nom de Garibaldi. Le général recommande seulement l'extension du tir national.

A Bari, le 7, près de Bradano, des brigands ont été rencontrés et dispersés par la troupe. Vingt-six brigands ont été tués; plusieurs ont été blessés. Quatre chevaux bien harnachés sont tombés au pouvoir des soldats.

L'Italie assure, d'après des renseignements, que la conférence entre le général Garibaldi et M. Rattazzi aurait eu des résultats très-importants et de nature à exercer une grande influence sur les destinées du pays. — Havas.

On écrit de Berlin à l'agence Havas :

« Les bruits relatifs à des mesures extraordinaires qu'aurait prises le gouvernement paraissent se confirmer. En tous cas ils produisent une vive agitation, car on n'en comprend pas la raison ni le but. Il n'y a pas d'insurrection ni de révolution à craindre en Prusse. Si le parti féodal rentrait aux affaires, si la Chambre était dissoute, c'est sur le terrain électoral que la population porterait la lutte, l'opinion publique étant assurée de son triomphe par les moyens pacifiques. On ne voit donc pas à quoi servent les munitions qu'on accumule dans les casernes. »

La chambre des Seigneurs a adopté la loi concernant la responsabilité des ministres. Dans la réunion du comité militaire qui a eu lieu le 5 mars, le ministre de la guerre a déclaré au nom du ministre d'Etat que le gouvernement est bien décidé à ne pas modifier le règlement qui fixe à trois ans le temps de service dans l'armée.

Dans la séance du 6 de la chambre des députés prussiens, il y a eu discussion sur la proposition qui demande de spécialiser davantage les différents chapitres du budget, en établissant, d'après les données du budget même, les services essentiels et spécifiés des recettes et des dépenses. Le ministre des finances a déclaré qu'après avoir accepté cette proposition, il serait douteux de pouvoir gouverner et s'assumer la responsabilité pour

la gestion des affaires; des propositions de ce genre lui semblent porter atteinte au pouvoir exécutif.

La chambre a accepté la proposition par 171 voix contre 143.

Francfort, 7 mars. — On mande de Cassel. Par l'accord entre l'Autriche et la Prusse, concernant la question hessoise, le conflit constitutionnel est loin d'être réglé, parce que le parti constitutionnel maintient la loi électorale de 1849, tandis que les propositions de l'Autriche et de la Prusse laissent à l'Electeur la faculté de convoquer les chambres, d'après la loi électorale de 1831 ou d'après celle de 1849. L'ordre donné par l'Electeur à M. Goddans de former un nouveau cabinet a produit une impression défavorable, parce qu'on doit s'attendre à un cabinet formé uniquement de nobles. En attendant, M. Goddans est en négociations suivies avec l'ambassadeur autrichien, et l'échange de notes entre Cassel et Vienne est très-animé.

La *Gazette des Postes* se déclare formellement autorisée à démentir, comme n'ayant aucun fondement, le bruit que M. Goddans est chargé de la formation du nouveau ministère de la Hesse-Electorale.

Francfort, 8 mars. — Dans la séance de la Diète d'aujourd'hui l'Autriche et la Prusse ont proposé relativement à la Hesse-Electorale, de rétablir la constitution de 1831 en prenant en considération les droits des seigneurs médiatisés et en réservant le rétablissement de la constitution en accord avec les lois de la confédération. — Havas.

Une lettre particulière de Vienne, du 5 mars, donne des détails au sujet du prochain voyage de l'empereur d'Autriche. Son absence sera d'environ vingt-cinq jours. Non-seulement l'empereur inspectera les travaux de la place de Vérone, mais il ira jusqu'à Pola, où il restera trois jours, et visitera ensuite les autres places fortes de l'Illyrie. La première série des travaux entrepris à Pola est terminée. Elle comprend les établissements maritimes, les magasins, les ateliers, les chantiers de construction et les formes pour les bâtiments de guerre.

On assure que l'exécution militaire des impôts en Transylvanie est suspendue.

On écrit de Trente (Vénétie), le 1^{er} mars, à la *Gazette du Danube*:

« Depuis quelque temps des jeunes gens de diverses classes se sont mis à porter des casquettes ressemblant aux képis des Français et des Piémontais. Le petit nombre et les qualités personnelles des individus qui portaient ces casquettes empêchaient de voir dans ce fait une démonstration politique. C'étaient principalement des commis-négociants, des garçons de café, des étudiants, mais on n'a pas remarqué qu'aucune personne connue pour être hostile au gouvernement ait porté une casquette semblable. Néanmoins les militaires de la garnison de Trente paraissent avoir vu dans ces casquettes une provocation dirigée contre eux. On parlait de menaces et de voies de fait contre les jeunes gens qui les portaient, sans cependant qu'aucun fait positif eût été constaté. Par crainte de désagréments les casquettes avaient disparu, lorsque le 27 février dernier se passa le fait suivant: Dans la montre d'un marchand de papeterie était exposé un album pour photographies qui contenait entre autres portraits, ceux de l'Empereur Napoléon et de Victor-Emmanuel; on dit qu'il y avait aussi une statuette représentant Garibaldi. Il paraît que c'est à raison de ces faits que des soldats du régiment Hohentlohe, en garnison à Trente, brisèrent, à l'entrée de la nuit, les vitrines du marchand. D'après ce dernier, plusieurs objets auraient été endommagés, d'autres enlevés. Le podestat et un fonctionnaire impérial parurent immédiatement sur le lieu du désordre et parvinrent à déterminer la foule qui s'amassait à se retirer. Le colonel du régiment, auquel une plainte fut adressée, promit de faire punir les coupables. Le lendemain on commença à fermer les boutiques bien avant la nuit dans plusieurs rues, par crainte, disait-on, de nouveaux excès. Mais le chef de la police mit tout son personnel en campagne en le chargeant de persuader amiablement aux marchands de rouvrir leurs boutiques, notamment celles où l'on vend des matières alimentaires, et d'agir énergiquement au cas où ils rencontreraient une résistance démonstrative; cette mesure s'exécuta sans aucun trouble.

On mande d'Athènes, le 1^{er}, que les insurgés ont adressé un mémoire aux envoyés de la Russie,

de l'Angleterre et de la France. Ils repoussent l'amnistie et se fortifient dans Nauplie.

A Corfou, le 4, dans la séance du parlement, le président Livada a invité les députés à exprimer leurs vœux concernant l'union des îles Ioniennes avec la Grèce. On croit que l'assemblée se prononcera unanimement dans le sens de l'union. — Havas.

Le plan financier de Turquie est terminé; il sera bientôt publié. On a reçu de bonnes nouvelles de l'emprunt ottoman, qui se négocie à Londres. L'emprunt égyptien est autorisé par la Porte.

La dernière assemblée de Cettigne ayant prouvé manifestement la participation des Monténégrins aux désordres de l'Herzegowine, la Porte annonce aux puissances, par dépêche à ses représentants, qu'elle est forcée de renoncer à son système de ménagement pour eux. Omer-Pacha domine toutes les positions importantes. — Havas.

Les nouvelles d'Amérique sont du 22 février. Le *Démocrate*, de Saint-Jones, annonce que deux régiments confédérés, qui arrivaient au fort Donelson, venant de Nashville, se sont rendus aux fédéraux, en disant qu'ils en avaient assez de batailles avec les fédéraux.

On assure que les Tennesseens ne permettront pas aux forces confédérées de Bowling-Green de livrer bataille à Nashville.

Le maréchal de Clarkville a convoqué un meeting, à l'effet de révoquer tous les actes inconstitutionnels passés par la législature.

Les officiers du Tennessee déclarent que le Tennessee fera bientôt retour à l'Union.

Un télégramme de Saint-Louis annonce que le prévôt-maréchal de Clarkville a prié les fédéraux d'occuper la ville. La législature de Tennessee est convoquée pour délibérer sur la rentrée dans l'Union. Le bruit court que des corps considérables de confédérés reviennent de Manassas. Columbus n'est pas évacué. — Havas.

On annonce de Shanghai, le 23 janvier, que les insurgés s'étant avancés dans la direction de Shanghai, une proclamation des consuls alliés a annoncé que cette ville était placée sous leur protection. Des renforts ont été envoyés à Shanghai. — Havas.

FAITS DIVERS.

Dumollard a été exécuté à Montluel, samedi, à sept heures du matin. Une foule immense assistait à l'exécution. Le condamné est demeuré impassible, il n'a fait aucun aveu.

— Il est question d'un voyage à Paris de Said pacha vers la fin d'avril. S. A. serait accompagnée de Koenig bey, son ancien précepteur, aujourd'hui son secrétaire, et de Zulfuca pacha, ministre des affaires étrangères.

Said pacha porte à 25,000 le nombre des travailleurs sur l'isthme de Suez. Le canal d'eau douce est achevé et le gouvernement égyptien paraît décidé à réorganiser la navigation de la mer rouge.

— Voici une assez curieuse lettre de Garibaldi aux dames italiennes :

Caprera, 24 février 1862. — Mes très-chères dames, je regrette du plus profond de mon cœur de vous avoir déçu. Si, cependant, vous voulez bien passer en revue le passé, vous comprendrez que, moi aussi, j'ai quelque peu appris à connaître les hommes; je ne me suis jamais séparé de *facto* de la démocratie, et que dans ma conscience, à mon âge de 55 ans, je puis vous affirmer que je n'écoute pas les flatteurs. Si les *moderati* semblent se réjouir, vous n'avez qu'à fixer vos yeux sur leurs faces de renard pour vous assurer du contraire. Néanmoins, je ferai tous mes efforts pour ne pas vous déplaire dans l'avenir, et chercher à mériter votre estime. Votre tout dévoué. — GARIBALDI.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Voici le résultat des opérations de la conversion à Saumur.

Il y a eu : 1,058 demandes de conversion de rentes 4 1/2 0/0, qui donnent un chiffre de 204,953 fr. de rentes;

25 demandes de conversion d'obligations du Trésor donnant 59 obligations et 1180 fr. de rentes. Total des demandes de conversion 1081.

La semaine dernière, un individu s'est égaré dans une carrière de tuffeaux, et y a séjourné neuf

jours sans secours et sans pouvoir retrouver son chemin. C'est le hasard qui l'a fait découvrir, au moment où il était presque mort d'inanition.

Cet homme, ouvrier carrier, admis depuis peu de temps à travailler dans une carrière de Saint-Cyr, n'en connaissait pas les détours. Le mercredi 26 février, il resta seul dans la cave, après le départ de ses camarades, pour détacher un bloc de tuffeau qu'il avait entaillé. Ce travail terminé, il voulut sortir; c'est alors qu'il s'égarait dans ces sentiers souterrains et prit une direction opposée à l'ouverture de la cave.

Combien de temps a-t-il marché dans les galeries? Quelles sombres pensées sont venues assiéger son imagination? Voilà ce dont il ne peut rendre compte aujourd'hui. Son désespoir a été tel, que, dans son malheur, il semble avoir perdu ses facultés. Il ne se souvient plus, nous dit-on, de ce qu'il a fait, ni du temps qu'il a passé sous terre. Il croit qu'il a quitté son chantier, un morceau de pain à la main, il ne se rappelle plus s'il l'a mangé ou s'il l'a perdu.

Le lendemain, son absence n'inspira aucune inquiétude; cependant, deux jours après, ses compagnons s'émurent. Munis de lumières, ils le cherchèrent longtemps dans la carrière, mais leurs recherches furent inutiles. On se perdit en conjectures de toutes sortes sur son sort tandis que les jours s'écoulaient. Enfin jeudi dernier, par le plus grand des hasards, il fut retrouvé.

Un charretier dut ce jour aller fort avant dans la carrière. A deux kilomètres de l'issue de la cave, nous assure-t-on, il entendit un léger bruit et un moëllon rouler à peu de distance de lui; il s'avança avec sa lampe, et trouva le pauvre malheureux couché sur des pierres, se remuant à peine et ne pouvant prononcer aucun mot.

Il se hâta de le ramener. Aussitôt on fit appeler M. Papin, médecin à Brézé, qui lui prodigua les soins que réclamait son état. Aujourd'hui, cet ouvrier est hors de danger.

Vendredi dernier, un violent incendie s'est déclaré dans la forêt de Fontevault. Cinquante hectares environ de bois-taillis ont été consumés. Ce sinistre présentait sur une face une barrière de feu de 800 à 1,000 mètres.

Malgré l'empressement des personnes qui sont accourues et les efforts d'une escouade de jeunes détenus venus au pas de course de la Colonie de Saint-Hilaire, il a été impossible de maintenir le feu dans un foyer assez restreint. Les flammes, alimentées par des matières parfaitement sèches et poussées par le vent qui soufflait avec force du sud-ouest, firent de tels progrès que les travailleurs ne purent s'opposer à son passage, et durent lui céder le terrain.

Les flammes ont été arrêtées par le défaut d'aliment, par des chemins fort larges ou des champs en culture.

La cause de ce sinistre est inconnue. Ces bois appartiennent à M. Allain-Targé et à M. Besnier, de Saumur.

Vendredi 7 mars, M^r de Breux-Brézé, évêque de Moulins, accompagné de M. Gibert, son secrétaire général, est parti de Marseille, pour Civita-Vecchia.

Les contributions directes doivent être acquittées par 12^e, payable chaque mois, ou par deux paiements égaux en mars et en septembre.

Le percepteur de Saumur prie les personnes qui n'ont pas adopté le premier mode de paiement de solder la moitié de leurs contributions.

Le bureau est ouvert de 9 h. à 3 h., les dimanches et jeudis exceptés.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, le 9 mars. — *L'Italie* a publié la dépêche suivante :

Gènes. — Le théâtre Paganini est rempli de monde : sur la scène est établi le bureau du président. 300 délégués du comité de *providimento* sont au parterre. Des drapeaux italiens et français décorent la salle. L'entrée de Garibaldi provoque de bruyantes acclamations. Garibaldi déclare être heureux de présider la réunion des représentants de la grande famille italienne. Il déplore l'absence de provinces encore esclaves et fait serment de les délivrer; il exhorte à la concorde et à la réunion de toutes les forces vives de la nation en faisceau. Alors sera vaincue toute tyrannie et l'affranchissement sera étendu hors de la Péninsule à tout peuple esclave. L'objet principal de la réunion est de coordonner et de réunir toutes les associations libérales

en une seule. Il faudrait que l'idée de cette confraternité s'étendit au delà des Alpes.

Ce discours est interrompu par des applaudissements. — Havas.

LE CHÂLE CACHEMIRE.

Les préjugés sont longs à déraciner, et il a fallu à l'éminent promoteur de la marque de fabrique, une persévérance indomptable, pour réhabiliter le châle cachemire français, et pour faire apprécier tout le mérite de ce produit splendide de notre industrie nationale.

Grâce à lui, cependant, la vérité a fini par triompher, et l'on ne voit plus sacrifier constamment aux imparfaits tissus de l'Inde les plus belles créations de nos manufactures. Tout le monde sait aujourd'hui que les vrais cachemires français, ceux qui seuls méritent ce nom, sont fabriqués avec la même matière première que les châles de l'Inde. Cette matière est la *toux*, ou duvet des chèvres de Kachemyr et du Grand Thibet. Les chèvres de Russie en fournissent également. Nos filateurs la reçoivent à l'état brut et la rendent propre au tissage. Après une longue série d'efforts et de recherches, ils sont parvenus à filer la *toux* aussi bien que les Anglais filent le coton. M. BIÉTRY, que l'on retrouve à la tête de tous les progrès de la belle industrie à laquelle son nom est attaché d'une manière impérissable, a créé à Villepreux un établissement modèle qui a porté la filature à un très-haut degré de perfection.

La filature mécanique donne déjà à la matière première du cachemire une supériorité incontestable sur la matière identique, mais filée à la main, que les Indiens emploient. Mais sur combien d'autres points nos fabricants ont-ils distancé les produits des possessions Britanniques? Il y a 50 ans, un manufacturier ayant besoin d'une machine à vapeur allait en Angleterre; il y a 25 ans, quand on a commencé les chemins de fer, les locomotives étaient faites en Angleterre.

Aujourd'hui, grâce à la haute intelligence et à l'importance des établissements de *Cail, Gouin, du Creuzot, etc.*, toutes nos machines à vapeur et locomotives se font en France, et il en résulte une économie notable dans notre production.

Le goût et l'habileté de nos dessinateurs n'ont pas de rivaux dans le monde, ils fournissent depuis plusieurs années des dessins dans l'Inde, en Angleterre et en Allemagne; l'initiative de nos fabricants est bien connue; nos procédés de tissage à la *Jacquard* l'emportent infiniment sur les modes grossiers de fabrication usités à Lahore et à Bombay. Enfin nos industriels ont le bonheur d'être secondés par d'admirables ouvriers, dont l'intelligence est au-dessus de tout éloge.

Placez l'un à côté de l'autre un châle cachemire français et un châle cachemire de l'Inde : l'un fin, soyeux, léger, aux nuances harmonieuses, aux dispositions riches, gracieuses, éminemment artistiques; l'autre, plus lourd et plus grossier, aux couleurs éclatantes et un peu heurtées. La matière qui a servi à fabriquer ces deux châles est identiquement la même. Mais combien le châle français l'emporte sur l'Indien rempli de morceaux; si nos renseignements sont exacts, beaucoup de ces châles ont déjà été portés dans le pays. Je vois entre eux la même différence qui existe entre la civilisation raffinée de l'Europe et les mœurs à demi-barbares des peuples asiatiques.

La supériorité du cachemire français est incontestable, surtout par sa légèreté qui sied si bien à la toilette de nos dames aujourd'hui.

On peut donc dire hautement que la cause du cachemire français est une cause gagnée, car ce sont nos fabricants eux-mêmes qui ont demandé l'entrée libre du cachemire de l'Inde et cette victoire fait le plus grand honneur à M. BIÉTRY qui a consacré, au service de la vérité industrielle, la carrière la plus honorable, la plus féconde et la mieux remplie. A. PRÉVOST.

Miss CHARLOTTE HADDON, à la demande de plusieurs familles, commencera le jeudi 13 mars, à une heure, un COURS D'ALLEMAND pour les petits enfants.

Elle espère qu'un long séjour en Allemagne et l'habitude d'enseigner cette langue lui assureront la confiance des parents. (118)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE. — Tirage du 22 mars. — Lots de 100,000 fr., — 50,000 fr., — 20,000 fr. — M. A. LÉON, changeur, 17, boulevard des Italiens, cède les chances à ce tirage (obligation de 500 fr. pour 4 fr., — obligation de 100 fr. pour 1 fr.) contre envoi de pareille somme en mandat ou timbres-poste; — se charge

également de la vente et de l'achat des fonds publics et valeurs industrielles, et du paiement de tous coupons. (100)

Les cours élevés de la plupart des fonds publics et des valeurs industrielles, rendant disponibles bon nombre de capitaux, il paraît opportun de rappeler au public que la COMPAGNIE ANONYME **l'Impériale**, autorisée par décret du 29 mars 1854, constitue des rentes viagères aux taux les plus avantageux. Elle accorde : — à 60 ans, 10-69 0/0. — à 65 ans, 12-85 0/0. — à 70 ans, 15-63 0/0. — à 75 ans, 18-41 0/0. La Compagnie affecte à la garantie de ses opérations, tout son actif, dans lequel figurent son fonds social de 5,000,000 et ses immeubles d'une valeur de près de 6,000,000. S'adresser à l'Administration, à Paris, rue de Rivoli, n° 182, et à Saumur, à M. FAYET, agent-général, rue des Payens, n° 12.

Avis aux Propriétaires de Chevaux.

Plus de feu ! 46 ans de succès !
Le **Liniment-Boyer-Michel**, d'Aix (Provence), remplace le feu, sans traces de son emploi, sans

interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les *boiteries* récentes ou anciennes, *entorses*, *foulures*, *écarts*, *molettes*, *faiblesses de jambes*, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à **Angers**, Menière, ph.; à **Cholet**, Bomtens, ph.

Marché de Saumur du 8 Mars.

Froment (hec. de 77 k.)	26 55	Hoile de lin	48 —
2 ^e qualité, de 74 k.	23 30	Paille hors barrière	67 60
Seigle	16 30	Foin	30 26
Orge	11 —	Luzerne (les 730 k.)	62 —
Avoine (entree)	12 —	Graine de trèfle	48 —
Fèves	13 60	— de luzerne	50 —
Pois blancs	24 —	— de colza	50 —
— rouges	22 40	— de lin	29 —
Cire jaune (30 kil)	17 00	Amandes en coques (l'hectolitre)	— —
Huile de noix ordin.	52 —	— cassées (30 k)	— —
— de chenevis	48 —		

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1861	1 ^{re} qualité 240 à 250
Id.	2 ^e id. 123 à 130

(1) Prix du commerce.

Ordin., environs de Saumur, 1861, 1 ^{re} id.	110 à 120
Id.	2 ^e id. 100 à 110
Saint-Léger et environs 1861	1 ^{re} id. 105 à 115
Id.	2 ^e id. 100 à 110
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861, 1 ^{re} id.	95 à 105
Id.	2 ^e id. 75 à 85
La Vienne, 1861	75 à 85

ROUGES.

Souzay et environ 1861	120 à 130
Champigny, 1861	1 ^{re} qualité 230 à 240
Id.	2 ^e id. 125 à 135
Yarrain, 1861	115 à 125
Bourgueil, 1861	1 ^{re} qualité 130 à 140
Id.	2 ^e id. 140 à 150
Restigny 1861	135 à 145
Chinon, 1861	1 ^{re} id. 110 à 120
Id.	2 ^e id. 108 à 118

BOURSE DU 8 MARS

5 p. 6/0 bais-e 10 cent. — Ferme à 69 80
4 1/2 p. 0/0 hau-se 40 cent. — Ferme à 98 15

BOURSE DU 10 MARS.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 69 80
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 98 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué près le tribunal civil de Saumur, et de M^e MOTAIS, notaire à Tigné.

VENTE

Aux enchères publiques, et sur conversion de saisie immobilière,

DE

DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Cernusson et de Tigné, canton de Vihiers.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e MOTAIS, notaire à Tigné,

Le dimanche 6 avril 1862, à midi.

A la requête, poursuite et diligences de M^{lle} Marie Dutour, lingère demeurant à Martigné-Briand, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8; En présence, ou lui dûment appelé, du sieur Jacques Génin, ayant pour avoué constitué M^e Chédeau.

PREMIER LOT.

Le premier lot comprend les immeubles ci-après désignés, situés sur la commune de Cernusson, savoir :

- 1^o Un petit jardin, nommé l'Ouche de la Gaillarderie H. A. C. ci » 5 »
- 2^o Une pièce de terre labourable, dite la Grande-Pièce, ci » 49 40
- 3^o Une autre pièce de terre labourable, nommée le Petit-Papin, ci » 78 50
- 4^o Un morceau de terre labourable, nommé la Petite-Pièce ou l'Ouche, ci » 25 »
- 5^o Une planche de vigne, située dans le petit clos de Cernay, ci » 6 20

Contenance totale du premier lot, ci 1 64 10

SECOND LOT.

Le second lot comprend les immeubles ci-après désignés, situés au village de la Roche-Coutant, commune de Tigné, savoir :

- 1^o Une chambre de maison à cheminée, écurie à côté, ci. 1 30
 - 2^o Un autre bâtiment, consistant en une chambre à cheminée, grenier au-dessus, un hangard servant de buanderie et de boulangerie, chambre à côté, servant de cellier, ci. 2 70
 - 3^o Un jardin, dans lequel se trouve un puits, ci 4 90
 - 4^o Un terrain inculte, audit lieu, ci 5 40
 - 5^o Un terrain, avec quatre rangées de vigne, au même lieu, ci 3 20
 - 6^o Un morceau de vigne, au même lieu, ci 4 30
 - 7^o Un morceau de terre et vigne, au même lieu, ci 3 60
 - 8^o Un autre morceau de terre et vigne, audit lieu, ci. 2 80
- Contenance totale du second lot, ci 28 20

Mises à prix :

- 1^{er} Lot 3,000 fr.
- 2^e Lot 1,600 fr.

Total des mises à prix. 4,600 fr.

S'adresser pour les renseignements :

- 1^o A M^e MOTAIS, notaire à Tigné, dépositaire du cahier des charges;
- 2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;
- 3^o A M^e CHEDEAU, avoué du saisi.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BESNARD.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce, le 10 mars 1862, le sieur Auguste Besnard, marinier demeurant à Cunault, commune de Trèves-Cunault, a été déclaré en état de faillite ouverte; M. Jules Rottier a été nommé juge commissaire de la faillite, et M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic.

Le greffier du tribunal, Th. Busson. (120)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire priseur à Saumur.

AVIS.

La vente des marchandises dépendant de la faillite de M. GATELLIER, marchand de comestibles, à Saumur, continue tous les jours, de midi à six heures. (109)

A VENDRE

A bon marché,

DIX ACTIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e RULLIER, notaire à Doué.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance au 25 décembre 1862,

UNE MAISON,

Située ville de Saumur, rue Brault, n° 40,

Actuellement occupée par le sieur LETOURNÉ.

Composée de chambre et cellier au rez-de-chaussée; au premier étage, deux chambres, cour et terrasse; grenier sur les deux chambres; joignant de trois parts le sieur Berthe, et d'autre part la rue Brault.

S'adresser, pour traiter, à M^{me} veuve JAUNARD, propriétaire au Pont-Fouchar, commune de Bagueux, ou à M^e RULLIER, notaire à Doué.

Tous délais demandés pour les paiements seront accordés. (110)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint Jean 1862,

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue Daillé, l'une actuellement occupée par M. CAVELLIER, corroyeur.

S'adresser, audit M^e LEROUX, ou à M. DUVEAU, propriétaire à Saumur, rue Daillé. (96)

Librairie MONNOYER-FRÈRES, éditeurs, au Mans (Sarthe)

HISTOIRE COMPLETE

DE LA

PROVINCE DU MAIN

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Avec des considérations pratiques sur le caractère, les mœurs, les usages de ses habitants,

DES MENTIONS BIOGRAPHIQUES DE SES COMTES, DE SES ÉVÊQUES ET DE SES HOMMES REMARQUABLES ANCIENS ET MODERNES,

Par A. LEPELLETIER DE LA SARTHE.

2 beaux volumes in-8° de 600 pages au moins chacun.

SOUSCRIPTION.

Le prix de l'ouvrage est de 12 fr. pour les souscripteurs seulement, sans aucune autre obligation que de solder, en le recevant, chacun des deux volumes qui formeront tout l'ouvrage, dont le manuscrit est prêt. L'impression sera terminée dans le cours de l'année.

On souscrit à Saumur au Bureau de l'*ECHO SAUMUROIS*.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,